



232

NUMERO

Lundi 24 avril 2006

NOTES D'IÉNA

INFORMATIONS DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

« LES ENJEUX DE L'APRES KYOTO »

RAPPORTEUR :

ELYANE BRESSOL

AU NOM DE LA SECTION

DES ACTIVITES PRODUCTIVES, DE
LA RECHERCHE ET DE LA

TECHNOLOGIE

PRESIDEE PAR

DIDIER SIMOND

Le changement climatique est désormais un fait avéré et, s'il reste une controverse, elle porte sur son intensité et son rythme.

Autre certitude, l'activité humaine en est responsable pour une part significative.

Dès lors, le défi qui est posé relève de la capacité de nos sociétés à intégrer dans les comportements et les choix individuels ou collectifs leurs conséquences environnementales et leur responsabilité à l'égard des générations futures.

**Assemblée plénière
des 25 et 26 avril 2006**

Avertissement : cette note d'Iéna présente le projet d'avis qui sera examiné par l'assemblée plénière des 25 et 26 avril 2006

■ Publication 01 44 43 60 47

Service de la communication

■ Diffusion 01 44 43 63 30

Service des archives et de la distribution

■ Service de presse 01 44 43 61 25/21

■ ISSN1767-8188

■ www.ces.fr

A - UNE PANOPLIE DE POLITIQUES

1. Maîtriser les émissions du secteur électrique

Aucun scénario de réduction forte des émissions de CO₂ ne peut être exclusivement fondé sur la simple substitution de combustibles fossiles. La seule voie la rendant acceptable lui associerait la séquestration du CO₂ aujourd'hui techniquement possible.

Si l'on veut permettre au charbon de jouer un rôle stratégique, il faudra relever des défis environnementaux pour parvenir au « charbon propre ». Les recherches devront s'intensifier et s'accélérer. Ce qui ne peut être envisagé qu'en associant tous les pays et en combinant coopérations et transferts technologiques.

La production d'électricité sans émission de gaz carbonique est actuellement possible avec le nucléaire et les énergies renouvelables. La solution d'avenir passe par l'utilisation complémentaire de ces sources. Cependant, aujourd'hui, seul le nucléaire peut assurer une production massive d'électricité.

Les recherches pour développer de nouveaux réacteurs doivent être poursuivies. Une fois les conditions de sûreté - de tous niveaux - réunies, il pourrait être envisagé d'inclure le nucléaire pour une production électrique dans le cadre des négociations post-2012 du Protocole de Kyoto, au sein des mécanismes de flexibilité.

Le développement des énergies renouvelables participant à la production électrique, doit être également accéléré. Ces énergies devraient être incluses au Protocole.

2. Engager la mutation des transports

Une mutation profonde des transports doit s'engager. Pour cela notre assemblée préconise :

- la réduction des consommations unitaires des véhicules, ce qui implique une offre d'automobile mieux adaptée à leur usage réel ;

- le recours aux biocarburants conformément aux objectifs communautaires ;

- les motorisations électriques ou/et « hydrogène », possibles grâce aux progrès significatifs réalisés dans les batteries ou à travers le véhicule hybride et par le développement des recherches sur la filière hydrogène ;

- le développement des transports collectifs, des modes doux en zones urbaines, du train, du transport combiné et du fret maritime, fluvial, ferroviaire pour assurer les échanges de longues distances (nationaux et internationaux) de marchandises.

Les politiques à conduire doivent faire appel à un effort de recherche considérable, à une harmonisation des réglementations et des normes, à une amélioration des comportements individuels et collectifs, à un engagement des finances publiques dans les infrastructures collectives mais, aussi, à des efforts d'investissements de la part des entreprises.

3. Concevoir la sortie du pétrole

Nous sommes à l'aube d'une période de transition à l'égard de la gestion du pétrole. On peut augurer que, au cours du XXI^e siècle, son utilisation sera réservée aux productions nobles et pour certains types de transport. Il faut se préparer à cette substitution.

4. Généraliser l'étiquette énergie

Un effort massif d'économie et de rationalisation de la consommation d'électricité est à engager dans le « secteur » domestique. Le progrès technique doit investir ces usages. L'expérience réussie de l'étiquette énergie pour l'électroménager, milite en faveur de sa généralisation et de sa systématisation. En outre, son harmonisation au niveau européen, voire mondial, conforterait ses performances.

5. Prendre en compte la valeur carbone

Une réflexion s'impose sur l'internalisation de la valeur carbone et son impact sur les coûts de production.

L'existence d'un prix du carbone devrait permettre de réduire l'écart entre le coût des technologies sobres en carbone et les autres, développées sur la base des énergies fossiles.

La mise en place d'un signal prix à long terme est donc essentielle pour canaliser le progrès technique dans un sens favorable à l'environnement.

B - DE NOUVELLES BASES POUR L'APRES KYOTO

La déclinaison au niveau mondial d'une action contre le changement climatique suppose la mise en place d'une action internationale d'envergure.

La difficulté réside dans l'attitude des Etats-Unis et celle des nouvelles puissances industrielles. L'Union européenne a un rôle particulier à jouer pour convaincre les deux parties.

1. Un engagement planétaire

Pour pouvoir progresser de manière réaliste, l'hypothèse de limitation de la hausse des températures à 2°C retenue par l'Union européenne, pourrait servir de base de travail à tous les pays pour prévenir l'ensemble des dommages environnementaux et économiques qui en résulteraient.

L'objectif est de parvenir à une participation internationale très étendue, fondée sur des responsabilités communes mais différenciées et sur les capacités respectives d'action de chaque pays.

A l'égard des pays en développement, la coopération doit être renforcée et adaptée au niveau d'avancement économique des États et se construire dans une logique de partenariat.

Il revient à l'Union européenne de prouver aux États-Unis que la seule confiance accordée au futur technologique est une attitude peu soutenable.

2. La mobilisation de l'Union européenne

Le Conseil économique et social soutient les orientations proposées par la Commission dans sa communication pour *Vaincre le changement climatique planétaire*.

L'innovation représentera un défi considérable au cours des prochaines décennies et l'Union européenne doit jouer un rôle moteur dans ce domaine. Elle dispose de moyens de recherche de qualité dans toutes les spécialités et de la taille critique suffisante, à condition d'encourager aux synergies et de fédérer autour de quelques projets porteurs à l'instar d'ITER.

Le Conseil économique et social soutient la proposition de compléter les instruments fondés sur le marché d'échanges de quotas par des politiques intelligentes et efficaces qui encouragent l'adoption de nouvelles technologies en favorisant leur déploiement au plus tôt, conformément aux orientations de la stratégie de Lisbonne.

Pour être réellement efficace, une nouvelle forme de collaboration technologique internationale devrait voir le jour. Il convient de préconiser l'intégration d'un volet recherche dans les futurs textes internationaux. La France devrait inciter l'Union à en proposer l'adjonction.

L'investissement dans l'économie de la connaissance doit être en mesure de donner à l'Europe un avantage compétitif dans un avenir caractérisé par des niveaux de carbone peu élevés.

Le Conseil économique et social approuve, enfin, l'idée de lancer une campagne à l'échelle européenne afin de sensibiliser les citoyens de manière à permettre une modification de leur comportement.

3. Pour la France viser l'excellence

Le modèle productif est, aujourd'hui, « questionné » par les enjeux climatiques, énergétiques, économiques, sociaux et environnementaux auxquels l'humanité est confrontée.

Le Conseil économique et social considère que le développement est compatible avec l'élévation du niveau de satisfaction des besoins humains. Il est favorable à un développement qui réponde aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs.

La conciliation des dimensions économiques, sociales et environnementales de la croissance implique aussi des ruptures, d'intensité variable, dans les comportements individuels et collectifs. La France doit s'y préparer et viser l'excellence.

Devant l'action à entreprendre, nombre de dirigeants d'entreprises sont inquiets d'une perte de compétitivité vis-à-vis de concurrents subissant moins de contraintes sur les rejets de gaz à effet de serre. Pourtant le renforcement de l'efficacité énergétique ne peut qu'améliorer la productivité. Les pratiques vertueuses d'entreprises mériteraient d'être valorisées et transmises.

L'impact social du réchauffement climatique sur la société et l'économie est encore mal estimé et les effets sur l'emploi difficilement quantifiables. Cependant, on peut admettre qu'ils seront rapidement significatifs. Dans les secteurs les plus polluants, des emplois disparaîtront avec les unités de production. Dans le même temps, l'action engagée pour la décarbonation de l'économie engendrera la création d'autres emplois.

Cette mutation de la structure de l'emploi doit être anticipée et préparée, le moment venu, par des mesures de transitions sociales négociées.

Le changement climatique concerne chacun et en tous lieux. Cela confère aux pouvoirs politiques la responsabilité de la mise en mouvement de tous les acteurs afin de faire évoluer leurs comportements.

En France, une action d'information et de sensibilisation conduite par les responsables publics et la société civile organisée serait un atout de valeur, afin de déclencher un engagement citoyen d'envergure.

La France s'est déjà engagée dans une voie d'action transversale avec une délégation interministérielle au développement durable. Cette délégation doit disposer des moyens lui permettant d'intégrer la problématique climatique et de fédérer toutes les énergies.

Les engagements internationaux devront faire l'objet d'une évaluation qui pourrait être confiée à une instance internationale. Le caractère universel de la problématique incite à la mise en place d'une organisation internationale du développement durable de l'ONU au sein de laquelle chaque État membre serait représenté au plus haut niveau.

NOTE FLASH**ELYANE BRESSOL**

Née le 23 juillet 1946 à Montagnac-la-Crempe (Dordogne)

Fonctions actuelles

- Membre du Conseil économique et social au titre du groupe de la CGT ;
- Membre de la section des Activités productives, de la recherche et de la technologie ;
- Membre de la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre hommes et femmes (suppléante).
- Secrétaire générale de l'Institut CGT d'histoire sociale

Anciennes fonctions

- Membre de la Commission exécutive de la Confédération générale du travail (1975 à 2002) ;
- Rédactrice en chef de L'Hebdo de l'actualité sociale, membre du Comité de direction de La Vie Ouvrière (1991 - 2000) ;
- Chef du service de presse de la Confédération générale du travail (1987- 1992) ;
- Rédactrice en chef du mensuel Antoinette (1982 - 1986)

Travaux au CES

2004 : Rapport sur : « *Organisations du travail et nouveaux risques pour la santé des salariés* »

Autres publications

La CGT dans les années 1950. Ouvrage collectif, 2005. Presses universitaires de Rennes

Le Protocole de Kyoto, ratifié en 1997, a donné une impulsion nouvelle à la prise de conscience de la communauté internationale. Mais il est urgent d'amplifier l'action concrète. Car, de façon irréversible, sous l'effet de l'activité humaine, les émissions de gaz à effet de serre vont se poursuivre. Ce qui aura des conséquences considérables pour l'avenir de l'humanité.

Notre Assemblée préconise, pour tous et pour chacun, un changement de comportement et une interrogation sur les modes de vie et de production. En maintenant un développement susceptible de répondre aux besoins économiques et sociaux du présent sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs.

Les propositions visent à limiter le niveau des émissions de gaz à effet de serre à l'échelle de la planète :

- en maîtrisant les émissions du secteur électrique (utilisation du charbon propre, des énergies nucléaire et renouvelables) ;
- en engageant une mutation des transports (essor des transports en commun, réduction des consommations unitaires des véhicules et adaptation à leur usage réel, utilisation des biocarburants, de l'hydrogène et de l'électricité...) ;
- en concevant la sortie du pétrole ;
- en développant les moyens de la recherche au service de l'innovation technologique.

Par ailleurs, pour l'après Kyoto, le CES s'est attaché à réfléchir à l'élaboration d'un nouveau texte international fortifiant le Protocole de 1997 :

- en élargissant son périmètre (Etats-Unis, Chine, Inde, Brésil et les pays les moins avancés dans des formes différenciées) ;
- en améliorant certains de ses dispositifs (coopérations et transferts de technologies...).

Enfin, la mobilisation de l'Union européenne et de la diplomatie française au service de ces objectifs s'avère indispensable.

Plus l'action internationale mettra de temps à trouver son efficacité plus s'éloigneront les chances d'atteindre une maîtrise de l'émission des gaz à effet de serre. Aussi, une nouvelle forme de gouvernance, tant au niveau national, européen que mondial, capable d'impulser et d'évaluer les actions de façon transversale est à concevoir.